

Tribunal / Juridiction :

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE DÉCISION PÉNALE

IDENTIFICATION					
Numéro de membre ou de dossier :					
Nom :	Prénom :				
Courriel :	Téléphone :				
INSTRUCTIONS					
Markochona					
Vous avez déclaré avoir été reconnu coupable d'une infraction pénale.					
Vous devez remplir ce formulaire et le transmettre à l'Ordre. Veuillez déclarer l'existence de toute décision pénale vous déclarant coupable d'une infraction à l'article 188 du Code des professions (RLRQ c. C-26) ainsi que toute décision rendue à l'extérieur du Québec qui vous a déclaré coupable d'exercice illégal d'une profession ou d'usurpation d'un titre professionnel réservé.					
Si vous n'êtes pas encore membre de l'Ordre, ce dernier peut refuser de vous délivrer un permis ou de vous inscrire au tableau, s'il estime que la protection du public le justifie. L'Ordre peut également prendre une telle mesure si vous ne transmettez pas ce formulaire et tout autre renseignement ou document requis pour l'étude de votre dossier.					
Si vous êtes déjà membre de l'Ordre, ce dernier peut vous radier ou limiter ou suspendre votre droit d'exercice, s'il estime que la protection du public le justifie. L'Ordre peut également vous radier si vous ne transmettez pas ce formulaire et tout autre renseignement ou document requis pour l'étude de votre dossier. Veuillez noter que la déclaration que vous ferez n'entraîne pas automatiquement l'imposition d'une mesure contre vous.					
Sauf s'il s'agit d'un refus ou d'une omission de transmettre un renseignement ou un document, l'Ordre n'imposera aucune mesure contre vous avant de vous avoir donné l'occasion de présenter vos observations. Pour tout renseignement supplémentaire, contactez la Direction du secrétariat et des affaires juridiques au 514 845-6141 ou 1 800 461-6141.					
Pour chacune des infractions pénales pour lesquelles vous avez été déclaré coupable, veuillez répondre aux questions suivantes :					
1. Veuillez indiquer la province ou le pays où la décision a été rendue ainsi que le nom du tribunal (juridiction) qui a rendu la décision.					
Province / Pays :					

E	KPLICATIONS
2.	Veuillez indiquer la nature de l'infraction.
E	(PLICATIONS
3.	

EXPLICATIONS 4. L'infraction a-t-elle été commise alors que vous exerciez des activités professionnelles ? Oui Non Si oui, lesquelles?

EXPLICATIONS

5. Veuillez indiquer ci-dessous (ou joindre une lettre pour indiquer ce qui est demandé) les circonstances de l'infraction, notamment à quel moment et où a eu lieu l'infraction, s'il s'agit d'une infraction commise au travail ou dans le cadre de votre travail, ce qui a conduit à la commission de l'infraction, ce qui s'est passé par la suite.

DOCUMENTS À FAIRE PARVENIR				
Veuillez joindre au présent formulaire les documents suivants :				
 jugement ou procès-verbal, à la fois sur la culpabilité et la sanction; 				

- dénonciation;
- ordonnance de paiement de l'amende/de la suramende, le cas échéant ;
- tout autre document que vous jugez pertinent.

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je certifie et affirme solennellement que les informations fournies dans le présent formulaire ainsi que tous les documents joints et/ou envoyés par la poste sont vrais, exacts et non altérés.

Je consens à ce que l'Ordre des ingénieurs du Québec contacte, s'il y a lieu, les personnes ou les organismes qui ont rédigé, signé, produit ou certifié les documents constituant mon dossier afin d'en vérifier l'exactitude et la véracité.

Je comprends qu'une fausse déclaration, une omission de rapporter un fait ou la transmission de faux documents, de documents altérés ou obtenus frauduleusement peut entraîner la suspension ou le rejet de ma demande d'inscription au tableau de l'Ordre s'il s'agit de ma première inscription au tableau. Cependant, si je suis déjà inscrit au tableau, cela peut plutôt entraîner des sanctions disciplinaires.

Signature	Jour (JJ)	Mois (MM)	Année (AA)

Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé ainsi que tous les documents requis par courriel à l'adresse suivante : aff.jur@oiq.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction du secrétariat et des affaires juridiques ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Gare Windsor, bureau 350 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal Montréal QC H3B 2S2